

Image not found or type unknown



Droit et garde d'enfant apres deménagement

Par **nanou**, le **06/10/2009** à **17:17**

Bonjour,

je suis la maman d'une petite fille de 5 ans, moi et son père vivons en union libre sur le jugement du tribunal : autorité parentale conjointe, résidence fixée chez la mère. je déménage à 60 KM de ma résidence actuelle pour vivre avec mon nouveau compagnon. je pense donc scolariser ma fille dans ma nouvelle commune de résidence. son père veut si opposer et pense prendre un avocat, le peut il ?
il a un droit de visite et d'hébergement 1 week end sur deux et du mardi apres l'ecole au mercredi soir et ne veut pas faire 60 Km pour récupérer sa fille (alors qu'il ne travaille plus...), je lui ai proposer de la garder moi le mercredi il ne veut pas, puis je faire rectifier le jugement et comment ?

merci pour vos réponses